



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
POUR
L'EXERCICE 2026**

Transmis en S/Préfecture le : 30/04/2026

Reçu en S/Préfecture le : 04/05/2026.

Publié le -7 MAI 2026

INTRODUCTION

Conformément à l'article L.1612-26 du code général des collectivités territoriales, « *Le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice* ».

Dans ce cadre, le présent rapport est porté à la connaissance des administrateurs dans le délai susmentionné et ce en vue de procéder à un débat sur les orientations budgétaires du CCAS concernant l'exercice budgétaire 2026.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ce rapport servira donc pour l'exercice 2026 de support aux discussions, aux échanges de point de vue et à l'élaboration définitive du budget.

Il est divisé en 2 grandes parties :

- LE BILAN 2025 DES ACTIVITES

- LES ORIENTATIONS 2026

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	Page 2
PREAMBULE	Pages 4-6
Présentation des missions du CCAS	
1 : Des services au plus près des usagers	
2 : Des aides facultatives	
3 : Les autres missions du CCAS	
PRESENTATION DE L'EXERCICE 2025	
1 - Recettes de fonctionnement	Page 7
2 - Dépenses de fonctionnement	Page 8
3 - Section d'investissement	Page 9
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026	
1 - Recettes de fonctionnement	Page 10
A - Participation de la Commune	Page 11
B - Les recettes liés au service du maintien à domicile	Page 11-13
C - Les recettes liées à l'activité du foyer	Page 13-14
D - Le remboursement de rémunération du personnel	Page 15
E - L'ASELL	Page 15
F - La CTG	Page 15
2 - Dépenses de fonctionnement	Page 16
A - Charges de personnel	Pages 17-20
B - Les charges de fonctionnement	Pages 21-22
C - Aides facultatives et secours d'urgence	Page 23
D - Frais de gestion courante	Page 24
E - L'évaluation externe du SAD	Page 24
F - L'analyse des besoins sociaux	Pages 24
3 - Section d'investissement	Page 24
CONCLUSION	Page 25
ANNEXE	
Etat du personnel au 01/01/2026	Page 26

Présentation des missions du CCAS

La Commune s'appuie sur le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour mettre en œuvre sa politique sociale. A ce titre, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire communal, en lien étroit avec les institutions publiques et privées, conformément aux dispositions de l'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Son intervention s'articule autour de trois axes majeurs :

- ❖ La prévention de la perte d'autonomie, notamment à destination des personnes âgées;
- ❖ L'accueil, l'écoute et l'accompagnement des publics en situation de fragilité, de précarité ou de vulnérabilité;
- ❖ La veille sociale, permettant d'identifier les besoins et d'apporter des réponses adaptées.

1 : Des services au plus près des usagers :

- *Les services du maintien à domicile :*
 - Le Service Autonomie à Domicile (SAD)
 - Le portage de repas
 - La téléassistance
 - L'instruction des dossiers de demandes d'aides sociales légales
- *Le Foyer " Nostre Oustau" :*
 - Restauration le midi
 - Diverses activités physiques, manuelles ...
 - Repas festifs
 - Sorties
 - Mini-séjours

Le foyer développe également des actions de prévention en partenariat avec différents acteurs, notamment autour :

- De la santé (actions de prévention, bilans ...),
- De la lutte contre la malveillance et les fraudes, notamment numériques.

Par ailleurs, le CCAS organise :

- Un service de transport à la demande, facilitant les déplacements des personnes,
- Des actions intergénérationnelles, en lien avec le service enfance et jeunesse, contribuant à renforcer le lien social sur le territoire.

- *Un service social :*
 - Polyvalence de secteur : accueil et accompagnement des personnes majeures sans enfants à charge rencontrant des difficultés sociales ;
 - Accompagnement ASELL (accompagnement socio-éducatif lié au logement)

- Signalement et suivi des situations de vulnérabilité, notamment dans le cadre des mesures de protection;
- Accompagnement dans les procédures d'expulsion, en lien avec les dispositifs préfectoraux.

- *Une présence administrative renforcée:*

Le CCAS assure des permanences régulières afin de garantir un service de proximité :

- Depuis novembre 2025, cinq permanences hebdomadaires à la mairie annexe de Biver
- Une permanence hebdomadaire à Gardanne
- Instruction des dossiers de micro-crédit social permettant de soutenir des projets d'insertion ou de faire face à des besoins ponctuels.

2 : Des aides facultatives :

Le CCAS attribue des aides facultatives destinées à répondre aux situations individuelles les plus fragiles :

- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP), attribués sur l'évaluation sociale, soit à la demande d'un travailleur social, soit à l'initiative de la personne via un dossier examiné en commission.
- L'aide au paiement de la cantine, étudiée de manière anonyme en commission, sur la base du reste à vivre des ménages.

3 : Autres missions du CCAS :

- La domiciliation administrative des personnes sans domicile
- La tenue du Registre des majeurs vulnérables
- La mise en œuvre des dispositifs de gestion des risques (plan canicule, plan hivernal).
- La mise à l'abri d'urgence de personnes en situation de rupture (incendie, inondation, violences intrafamiliales...)
- L'organisation et le financement des obsèques des personnes indigentes,
- Les colis de Noël (commande, distributions)
- L'organisation du grand repas des seniors

Afin de permettre au CCAS de mener à bien l'ensemble ces missions, la commune a versé en 2025 une subvention à hauteur de 860 000 €.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Le budget de fonctionnement, arrêté à 1 933 923,00 € lors du vote du BP, a été exécuté dans des conditions globalement maîtrisées.

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 93,39%, soit un montant de 1 808 700,32 €, traduisant une sous-consommation des crédits inscrits.

Les recettes, quant à elles, atteignent 99,04%, pour un total de 1 918 206,83 € (hors reprise de l'excédent 2024 de 16 491,04 €).

L'exercice 2025 se clôture ainsi par un excédent de fonctionnement de 125 997,55 €.

Cet excédent s'explique principalement par le report de plusieurs actions initialement programmées en 2025 vers l'exercice 2026, notamment en matière d'évaluation externe, de formations, d'acquisition d'équipements, en raison de délais liés à la signature des conventions, contrats et bons de commande.

Par ailleurs, certaines dépenses n'ont pas été engagées comme prévu. A titre d'exemple, une enveloppe de 20 000€ inscrite au titre des réceptions n'a pas été mobilisée, la prise en charge du repas des seniors ayant été assuré par la commune.

D'autres postes ont également enregistré des consommations inférieures aux prévisions, notamment :

- Les dépenses liées au portage de repas,
- L'entretien du matériel courant,
- Les frais d'actes et de contentieux,
- Ainsi que les dotations aux amortissements.

S'agissant des dépenses de personnel (chapitre 012), celles-ci étaient prévues à hauteur de 1 320 600 € et ont été réalisées pour un montant de 1 270 113 €.

L'écart constaté s'explique principalement par des recrutements intervenus tardivement au cours de l'exercice, concernant notamment deux postes d'assistant socio-éducatif et un poste de régisseur.

I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement présentent un niveau de réalisation globalement satisfaisant, traduisant une bonne prévision budgétaire et une mobilisation efficace des financements.

Atténuation des charges du personnel :

Les remboursements liés aux absences pour maladie ont atteint un taux de réalisation de 122.19 %, en augmentation par rapport aux prévisions.

Produits de services :

Les produits des services s'élèvent à 410 884.31 €, avec un taux de réalisation de 94,69 %, en légère diminution par rapport aux prévisions.

Dotations et participations :

Les dotations et participations atteignent un montant de 1 382 670.11 €, soit un taux de réalisation de 100,93 %.

Elles se décomposent comme suit :

- Le mécénat à hauteur de 10 000.00 €
- Les remboursements du Conseil départemental : 381 139.99 €
 - 91.05 % au titre du maintien à domicile (APA et Aides sociales à l'aide-ménagère, au portage de repas à domicile et au Foyer restaurant, dotation dossier aide sociale, Complément de traitement Indiciaire)
 - 8.95 % au titre de la réalisation des mesures ASELL
- Participation des caisses à l'aide-ménagère pour 35 768.08 €, une réalisation à 99.36 %
- Participation des usagers au Service d'aide à domicile pour 68 298.04 €, une réalisation à 102.86 %
- La subvention communale 860 000 €

II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont globalement maîtrisées, avec une exécution inférieure aux prévisions.

Dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel représentent 70.22 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles ont été réalisées à 96.18 % pour un montant de 1 270 113.92 €, soit une diminution de 3,18 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique principalement par :

- Un départ à la retraite au 1^{er} mars 2025,
- Un détachement au 1^{er} avril 2025,
- Une disponibilité en novembre 2024,
- Ces postes non pas été remplacés immédiatement.

Charges à caractère général :

Les charges à caractère général représentent 26.71 % des dépenses réelles de fonctionnement soit 538 586.40 €.

Elles ont été réalisées à hauteur de 87.81 %, traduisant une sous-consommation des crédits. Cette sous consommation s'explique par le fait que des projets qui devaient avoir lieu en 2025 ont été reporté en 2026 pour des raisons indépendantes de notre volonté (achat des équipements individuels de sécurité, évaluation interne du SAD, formation du logiciel MILLESIM).

Ces dépenses concernent notamment :

- Les activités du CCAS (la téléassistance, les activités séniors et repas achetés à la cuisine centrale pour le foyer restaurant, le portage de repas à domicile et les repas festifs, les aides facultatives ...)
- Les colis de Noël,
- Le grand repas des séniors,
- Les dépenses administratives (contrats, affranchissement, entretien, fournitures...).

Autres charges de gestion courante :

Les autres charges de gestion représentent 2.22 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles concernent les aides alimentaires (Chèque d'Accompagnement Personnalisé).

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée au cours de l'exercice 2025.

Pour mémoire, le résultat reporté 2024 s'élevait à 163 139.88 €.

Le résultat de la section d'investissement s'établit ainsi à 178 536.06 € montant qui sera repris au budget Primitif 2026.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

Le budget prévisionnel pour 2026 est évalué à environ 1 963 506,00 euros.

I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Projections 2026
Subvention Municipale	840 000,00 €	840 000,00 €	847 000,00 €	847 000,00 €	860 000,00 €	860 000,00 €
Prestations de service	320 202,21 €	349 819,02 €	374 587,75 €	430 526,65 €	410 884,31 €	418 700,00 €
<i>Repas Portage</i>	278 352,57 €	240 491,36 €	255 688,53 €	272 397,31 €	249 524,54 €	251 000,00 €
<i>Foyer Nostre Oustau</i>	16 400,30 €	84 003,60 €	92 732,55 €	128 151,60 €	130 228,40 €	136 100,00 €
<i>Téléassistance</i>	25 449,34 €	25 324,06 €	26 166,67 €	27 920,24 €	28 498,87 €	29 000,00 €
<i>Transport Séniors</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 057,50 €	2 632,50 €	2 600,00 €
Participation usagers SAAD	80 822,99 €	77 817,93 €	67 763,88 €	69 040,24 €	68 298,04 €	68 300,00 €
Participation des caisses	28 411,57 €	32 652,61 €	34 955,00 €	38 469,74 €	35 768,08 €	36 000,00 €
Remboursement Conseil Départemental	340 607,22 €	420 943,87 €	382 807,20 €	442 586,00 €	418 603,99 €	382 127,80 €
APA	210 760,82 €	258 183,90 €	228 767,25 €	279 102,40 €	263 066,92 €	258 000,00 €
Aide sociale Aide-Ménagère	35 446,61 €	33 389,17 €	28 632,75 €	29 376,89 €	23 725,52 €	23 000,00 €
Dotation dossiers Aide Sociale Légale	8 855,00 €	28 242,00 €	8 855,00 €	8 855,00 €	8 855,00 €	8 855,00 €
Aide Sociale Portage	30 743,79 €	27 720,40 €	29 067,20 €	44 384,46 €	48 640,20 €	49 000,00 €
Aide Sociale Foyer	11 121,00 €	5 669,40 €	6 600,00 €	7 027,05 €	6 067,35 €	6 100,00 €
Mesures ASELL	43 680,00 €	43 680,00 €	43 680,00 €	41 059,20 €	37 464,00 €	9 172,80 €
Dotation CTI	0,00 €	24 059,00 €	37 205,00 €	32 781,00 €	30 785,00 €	28 000,00 €
Atténuation de charges	113 484,80 €	97 994,38 €	62 202,60 €	118 393,20 €	68 098,76 €	67 370,00 €
Remboursement rémunération personnel titulaire	102 783,06 €	89 590,10 €	55 651,18 €	105 082,17 €	75 232,91 €	65 000,00 €
Remboursement rémunération personnel non titulaire	7 430,56 €	4 574,28 €	4 138,92 €	8 006,03 €	3 090,81 €	2 000,00 €
Remboursement CAP non utilisés	3 271,18 €	3 830,00 €	2 415,50 €	5 305,00 €	4 690,00 €	370,00 €
Autres (dons, recouvrements sur créances)	871,16 €	1 500,00 €	14 000,00 €	18 502,00 €	10 002,20 €	5 010,65 €
Remboursement URSAFF+CNRACL	0,00 €	0,00 €	4 613,09 €	0,00 €	28 787,71 €	0,00 €
Subvention Région	0,00 €	5 646,16 €	13 174,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits des cessions immo					2 848,78 €	0,00 €
Excédent	110 433,38 €	0,00 €	70 073,40 €	0,00 €	16 491,04 €	125 997,55 €
TOTAL	1 834 833,33 €	1 826 375,90 €	1 871 178,90 €	1 964 517,83 €	1 934 697,87 €	1 963 506,00 €

Le tableau ci-dessus présente l'évolution des recettes de fonctionnement sur la période récente ainsi que les projections pour l'exercice 2026.

Il met en évidence:

- La prédominance des financements publics, notamment la subvention communale et les participations et dotations du Conseil Départemental ainsi que des financements privés (mécénat);
- Une relative stabilité des produits de service, malgré des variations liées à l'activité (portage de repas, aide à domicile);
- Une variation des recettes influencée par les dispositifs sociaux (exemple : ASELL) et les niveaux de prise en charges (APA, aide sociale ...).

La projection 2026 s'inscrit dans une logique de continuité des financements, tout en tenant compte :

- Des évolutions d'activités,
- Et des ajustements liés au contexte économique et social.

A : PARTICIPATION DE LA COMMUNE

La subvention allouée par la commune pour permettre la poursuite des actions sociales sur notre territoire s'élève à 860.000 euros pour l'année 2026.

B : LES RECETTES LIEES A L'ACTIVITE DU SERVICE MAINTIEN A DOMICILE

➤ Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'heures totales de prise en charge	14 283.50	18 216.50	17 892	16 298	15 242	15584
Dont APA (CD13)	10 946.00	13 793	13 720	12 543	11 625	12134
Dont AIDE MENAGERE LEGALE (CD13)	1 395,5	1 606	1 610	1 273	1 234	1004
PCH (CD13)	42	0	0	0	0	0
Dont AUTRES CAISSES	1 941	2 268	2 127.50	2 019.50	1 960.50	1981
Dont PAYANTS	413	549.50	435.50	461.50	422.50	465
% APA sur total des heures	76.63%	75.72%	77.00%	76.96 %	76.27 %	77.86%
Nombre de bénéficiaires	151	138	112	105	96	124

La part de l'Allocation personnalisée à l'Autonomie (APA) demeure majoritaire et stable, environ 76 à 77 % du volume total d'heures, traduisant le rôle central du service dans l'accompagnement des personnes âgées dépendantes.

Pour 2026, le service se fixe un objectif de réalisation de 14 500 heures effectives.

➤ Le portage de repas à domicile

Le CCAS assure un service de portage de repas à domicile, en majorité destiné aux personnes âgées, mais également aux personnes isolées, en situation de fragilité ou en situation de handicap.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de bénéficiaires	254	258	239	227	217	242
Nombre de repas	41 559	45 661	40 669	40 691	41 304	39 772
Moyenne/jour	159	176	158	159	159	153

Depuis l'été 2025, une nouvelle organisation a été mise en place avec un service J-1, permettant d'optimiser les tournées de livraison et d'assurer une meilleure continuité du service. Les repas livrés sont ainsi destinés à être consommés le lendemain.

En 2026, on prévoit une stabilité du nombre de repas servis. On note que 23 usagers bénéficient de l'aide sociale. Ce qui représente 6 216 repas.

2025	Repas portage
Participation usager	1,90 €
Participation du CD	7,77 €
Nombre de dossier	23
Nombre de repas	6 216

Pour l'aide sociale les montants de participation de l'utilisateur et du Conseil départemental sont fixés par arrêté départemental.

Enfin, il convient de souligner qu'en 2025, le nombre de repas en portage au tarif de l'aide sociale poursuit sa progression, avec une augmentation de + 2,1 % par rapport à 2024, traduisant une montée en charge progressive du dispositif auprès des publics éligibles.

➤ La Téléassistance

La tarification aux usagers :

- gratuité pour les personnes dont le revenu mensuel est au niveau de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées soit moins de 1 034.28 €/mois pour une personne seule et 1 605.73 €/mois pour un couple en 2025. Pour 2026 l'ASPA personne seule est revalorisée à 1 043.59 €/mois et celle pour un couple à 1 620.18 €.)

- au-delà, 1% du revenu mensuel plafonné à 12 00 € par mois.

Nous avons eu pour 2025, 31 dossiers à titre gratuit, soit 12,11 % des bénéficiaires. Le nombre de ces dossiers à diminuer en 2025.

Le Budget 2026 prend en compte le nombre de bénéficiaires sur le dernier trimestre 2025 (254) soit une recette de 29 000 €.

➤ Dossiers d'aide sociale légale

La constitution des dossiers d'aide sociale légale est une compétence obligatoire du CCAS. Il est chargé d'instruire les dossiers pour les personnes âgées et handicapées ainsi que leurs obligés alimentaires afin de bénéficier de participations financières (avec l'accord du Conseil départemental) aux prestations nécessaires soit au maintien à domicile soit à l'accès à un établissement.

Le CCAS perçoit chaque année une dotation globale de 8 855 € pour les dossiers instruits au titre de l'Aide sociale à l'hébergement / Portage de repas et foyer-restaurant / Aide-ménagère.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Dossiers instruits</i>	47	67	68	52	58	64

C : LES RECETTES LIEES AUX ACTIVITES DU FOYER

➤ Les animations de l'espace d'activités séniors

Le CCAS propose un programme d'animations destinées à lutter contre l'isolement et à favoriser le bien-être des séniors.

Les activités proposées sont variées :

- Petits déjeuners conviviaux
- Quizz musicaux et de culture générale, karaoké
- Plusieurs activités intergénérationnelles dont la création d'une fresque géante avec les enfants du centre de loisirs
- Café débats,
- Pilate, yoga, aquagym, danse du monde, ateliers (bien être, numérique, mémoire)
- Ateliers de loisirs créatifs
- Les repas festifs, les sorties
- Le grand forum "checkup santé"
- La semaine bleue

Certaines activités sont payantes comme les repas festifs (17 €) et le sport (achat d'une carte sport à 15 € puis chaque activité est payante d'environ 3 €).

Les sorties sont payantes.

Le calendrier prévisionnel des sorties et repas payants est le suivant :

- 9 AVRIL GOÛTER KARAOKE DE PAQUES
- 20 MAI REPAS FESTIF "CAMARGUE"
- 11 JUIN GOÛTER KARAOKE avant l'été
- 15 JUIN SORTIE PLAGE LA COURONNE
- 19 JUIN REPAS NOCTURNE BIVER
- 3 JUILLET Sortie NOCTURNE PORT DE BOUC (sardinades)
- 29 AOÛT Sortie T NOCTURNE PORT DE BOUC (sardinades)
- 3 SEPTEMBRE LAC DE PEYROLLES
- 16 SEPTEMBRE "LA GRANDE JOURNEE DES RETRAITES ET UNICEF"
- 1ER OCTOBRE PONT DU GARD
- 4 NOVEMBRE REPAS FESTIF "ANNEE 80"
- 2 DECEMBRE REPAS FESTIF "NOËL"
- 14 DECEMBRE ACHATS DE NOËL MIRAMAS

➤ Le restaurant « Nostre Oustau »

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nbre de repas	7447	3629	11 886	15 280	17 657	18 589
Moyenne/jour	71.60	47.75	51.32	66.43	75.78	80.47

Le restaurant senior constitue un lieu central de convivialité et de lien social.

2025	Repas foyer
Participation usager	1,30 €
Participation du CD	6,95 €
Nombre de dossier	6
Nombre de repas	896

Ce tableau indique que six personnes dépendent de l'aide sociale. Nous souhaiterions communiquer à ce sujet pour que plus de personnes bénéficiant de l'aide sociale viennent déjeuner au foyer.

Pour les autres tarifs, nous procédons à une tarification sociale votée par le conseil d'administration.

Une recette de 113 000 € est envisagée pour les repas pris au restaurant.

➤ Le transport séniors

Depuis sa création en 2024, le transport séniors est de plus en plus demandé, 25 personnes l'utilisent régulièrement et 15 personnes pour des événements particuliers.

Son objectif est d'aller chercher les séniors à leur domicile et de les accompagner vers le foyer "Nostre Oustau" puis de les ramener chez eux.

Cela permet de lutter contre l'isolement des séniors. Sans ce transport, plusieurs de nos bénéficiaires les plus âgés (plus de 90 ans) ne pourraient pas bénéficier des prestations proposées par le foyer (restauration, animations, repas festifs).

Le service de transport permet de faciliter l'accès des séniors aux activités proposées par le CCAS.

En 2026, nous prévoyons une recette à hauteur de 2 600.00 €.

Une recette globale pour l'Espace activités séniors est envisagée pour le budget 2026 à hauteur de 138 700.00 euros (repas, repas festifs, sorties, activités, cartes sport et transport séniors).

D : REMBOURSEMENT DE REMUNERATION DE PERSONNEL

De par le contrat qui lie le CCAS avec Relyens les absences des agents sont remboursées.

En 2025, nous avons perçu des remboursements à hauteur de 78 323.72 € (75 232.91 € de l'assureur et 3 090.81 € de la CPAM).

Pour 2026, nous prévoyons des remboursements à hauteur de 67 000.00 € (Relyens+CPAM).

E : L'Accompagnement Social et Educatif Lié au Logement

Evolution du dispositif ASELL :

Pour 2026, le montant attendu (solde des mesures 2024) est évalué à 9 172.80 €.

Ce projet ne sera pas reconduit en 2026, le Département des Bouches-Du-Rhône ayant fait évoluer ses modalités d'intervention dans le cadre d'un marché regroupant plusieurs communes.

ANNEE	MESURES ACCORDEES	FINANCEMENT CD
2021	18	43 680 €
2022	18	43 680 €
2023	18	43 680 €
2024	18	41 059.20 €
2025	16	37 464 €

F : La Convention Territoriale Globale

La Convention territoriale globale (CTG) est une convention-cadre politique et stratégique permettant de partager un projet social de territoire. Elle est signée pour 5 ans entre la CAF et chaque communauté de communes et couvre tous les champs d'intervention communs. En participant comme chargé de coopération en 2026, le CCAS peut inscrire une recette de 7 200 € au budget.

II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

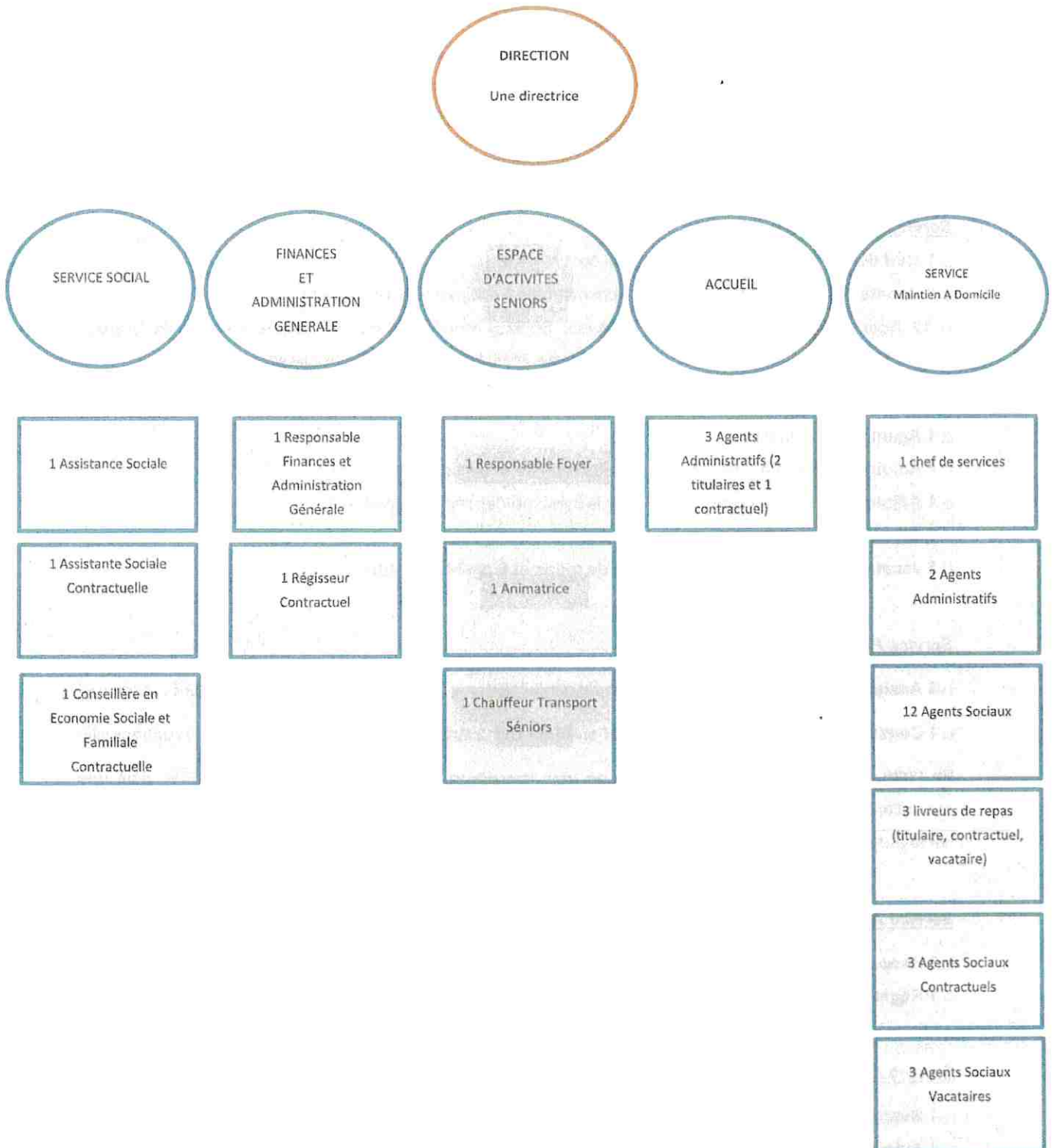
Chap		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Projections 2026
	EXCEDENT DEFICITAIRE	0,00 €	10 008,53 €	0,00 €	24 484,95 €	0,00 €	0,00 €
O12	Dépenses de personnel	1 370 898,68 €	1 288 118,98 €	1 340 479,25 €	1 324 508,41 €	1 270 113,92 €	1 326 000,00 €
O11	Charges à caractère général	411 381,70 €	400 829,81 €	491 138,89 €	546 449,36 €	483 041,84 €	571 560,00 €
	Prestations de service	310 285,15 €	313 969,93 €	356 137,32 €	435 308,59 €	363 056,78 €	385 100,00 €
	<i>Administration Générale</i>	<i>0,00 €</i>	<i>10 171,50 €</i>	<i>10 171,50 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>13 200,00 €</i>
	Analyse des Besoins Sociaux	0,00 €	10 171,50 €	10 171,50 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
	Evaluation externe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 200,00 €
	<i>Portage</i>	<i>268 376,40 €</i>	<i>203 013,01 €</i>	<i>245 407,40 €</i>	<i>285 284,65 €</i>	<i>236 607,70 €</i>	<i>240 000,00 €</i>
	Repas Portage	268 376,40 €	203 013,01 €	245 407,40 €	285 284,65 €	236 607,70 €	240 000,00 €
	<i>Foyer Notre Oustau</i>	<i>10 416,40 €</i>	<i>70 442,51 €</i>	<i>69 677,84 €</i>	<i>127 903,94 €</i>	<i>103 177,08 €</i>	<i>108 300,00 €</i>
	Repas Foyer	8 321,40 €	60 044,32 €	57 001,71 €	112 975,60 €	91 448,70 €	94 000,00 €
	Animations Foyer	2 095,00 €	6 985,00 €	5 596,70 €	5 600,00 €	4 940,00 €	6 000,00 €
	Repas festifs	0,00 €	3 413,19 €	7 079,43 €	9 328,34 €	6 478,79 €	7 800,00 €
	Prestations diverses					309,59 €	500,00 €
	<i>Téléassistance</i>	<i>20 048,00 €</i>	<i>20 112,00 €</i>	<i>20 488,00 €</i>	<i>22 120,00 €</i>	<i>23 272,00 €</i>	<i>23 600,00 €</i>
	Gestion courante	66 720,97 €	45 334,22 €	75 382,93 €	47 814,70 €	49 349,12 €	90 910,00 €
	Charges liées aux activités et animations séniors	32 441,09 €	20 957,99 €	48 335,42 €	19 635,92 €	23 378,78 €	**35 410,00 €
	Administration Générale	34 279,88 €	24 376,23 €	27 047,51 €	28 178,78 €	25 970,34 €	55 500,00 €
	Réceptions	34 375,58 €	41 525,66 €	59 618,64 €	63 326,07 €	70 635,94 €	95 550,00 €
	Vœux personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Colis de Noël	34 040,00 €	38 280,00 €	38 422,37 €	38 294,99 €	40 681,84 €	50 000,00 €
	Repas des Anciens	0,00 €	0,00 €	17 241,85 €	21 350,44 €	22 015,58 €	37 000,00 €
	Diverses Animations Foyer	335,58 €	3 245,66 €	3 954,42 €	3 680,64 €	7 938,52 €	8 550,00 €
65	Autres secours, charges exceptionnelles	49 226,34 €	45 732,96 €	58 806,94 €	38 329,58 €	40 148,38 €	47 500,00 €
	Chèques d'Accompagnement Personnalisé	41 000,00 €	38 000,00 €	35 000,00 €	23 000,00 €	21 500,00 €	25 000,00 €
	Nuits d'hôtel, obsèques indigents	227,96 €	72,59 €	1 550,98 €	0,00 €	2 098,00 €	2 500,00 €
	Charges diverses de gestion courante	7 998,82 €	7 660,37 €	19 388,14 €	1,34 €	3 892,24 €	300,00 €
	Gratuité cantine	11 444,35 €	10 230,91 €	13 260,40 €	15 328,24 €	12 658,14 €	17 700,00 €
	Pertes sur créances irrécouvrables						2 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	251,40 €	330,15 €	0,00 €	0,00 €	2 848,78 €	0,00 €
6811	Dotation aux Amortissements	13 083,74 €	11 282,07 €	5 238,77 €	14 254,49 €	12 547,40 €	18 446,00 €
	TOTAL	1 844 841,86€	1 756 302,50€	1 895 663,85€	1 948 026,79 €	1 808 700,32€	1 963 506,00 €

• Eau, fournitures administratives, copies, crédit-bail, maintenance, assurances (locaux+RC), formation, frais d'actes et contentieux, frais CAP, affranchissement, abonnements téléphones, cotisations (UDCCAS+UNCCAS), remboursements mesures ASELL

** Carburant, alimentation, petit équipement, EPI, fourn adm, matériels ateliers, locations mobilières, entretien matériel roulant, assurances locaux (foyers), formations, centenaires, sorties bus, frais déplacements, agents sociaux, affranchissements.

A. LES CHARGES DE PERSONNEL

a) La structure du service



Au 1^{er} janvier 2026, l'effectif du CCAS est le suivant : 26 titulaires et/ou stagiaires, 7 contractuels et 5 vacataires

Direction

- 1 Directrice (Assistante Socio-Educative)

Accueil

- 3 Agents Administratifs (1 Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe + 1 Adjoint Administratif Territorial + 1 Adjoint Administratif Contractuel remplaçant un TPT)

Service Maintien A Domicile

- 1 chef de services (Rédacteur Principal de 1^{ère} classe)
- 2 Agents Administratifs (2 Adjoint Administratifs Principaux de 1^{ère} classe)
- 13 Agents Sociaux Titulaires : (2 Agents Sociaux Principaux de 1^{ère} classe + 4 Agents Sociaux Principaux de 2^{ème} classe + 7 Agents Sociaux)
dont : 1 agent en congé parental + 1 agent en disponibilité pour raison de santé
- 1 Agent social stagiaire
- 1 Adjoint Technique (pour la livraison des repas à domicile)
- 1 Adjoint Technique contractuel (pour la livraison des repas à domicile)
- 3 Agents Sociaux Contractuels
- 5 vacataires (2 agents pour la livraison de repas et 3 agents sociaux)

Service Pôle Social x3

- 3 Assistantes Sociales dont 1 agent en disponibilité depuis le 1^{er} novembre 2024 et 1 agent contractuel
- 1 Conseillère en Economie Sociale et Familiale Contractuelle (Assistant Socio-Educatif) contractuelle

En 2026, le service social est composé de trois travailleurs sociaux, représentant 2.30 ETP, dont une conseillère en économie sociale et familiale est référente sur le dispositif ASELL et 2 assistantes sociales sur la polyvalence de secteur.

Service Administration Général x2

- 1 Responsable Finances et Administration Générale (Rédacteur Principal de 2^{ème} classe)
- 1 Régisseur et assistante administrative (Contractuel)

Service Animation Foyer x3

- 1 Responsable (Adjoint Administratif)
- 1 Animatrice (Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe)
- 1 Chauffeur transport séniors (Adjoint technique principal de 1^o classe)

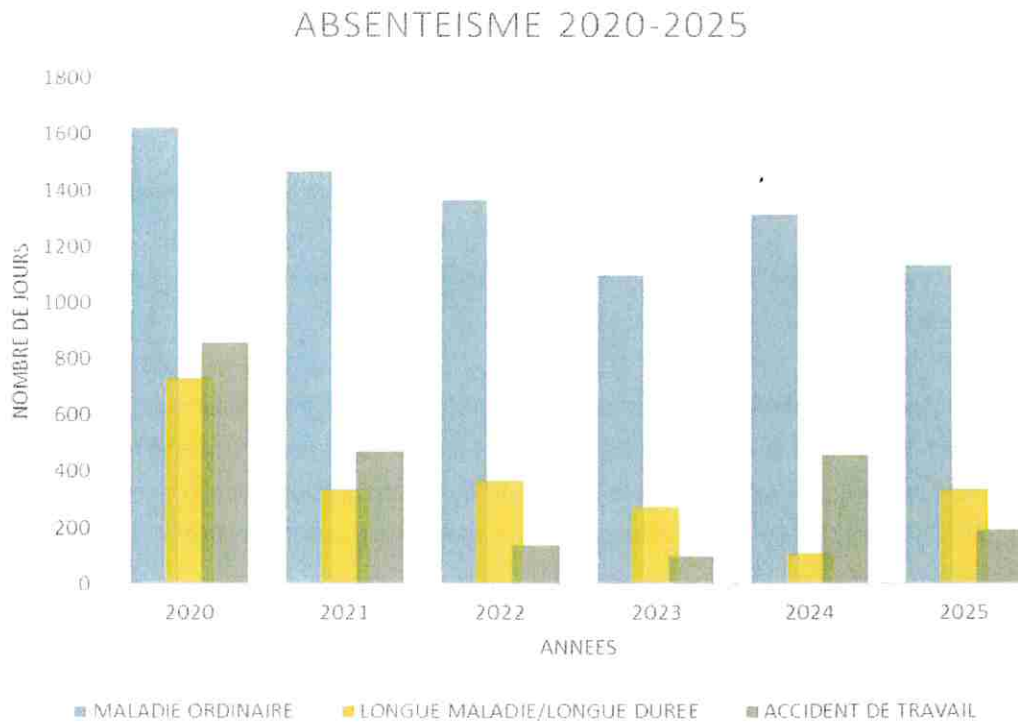
Le budget prévisionnel 2026 prend en compte :

- Les évolutions et modifications liées au statut (GVT) Glissement Vieillessement Technicité,
- Stagiairisation de plusieurs agents,
- Augmentation de 3% de cotisation patronale CNRACL,
- La validation de poste créé courant de l'année,
- Harmonisation du régime indemnitaire (RIFSEEP) et mise en plac  du compl ment indemnitaire annuel (CIA),
- Un objectif de r alisation de 14 500 heures au sein du SAD et maintien de la troisi me tourn e de portage de repas.

Au niveau du personnel, nous sommes maintenant au complet, chaque poste est occup . Le CCAS a pour projet de renforcer l'aide administrative pour aider les personnes dans leurs d marches sociales de premier niveau. Actuellement, une personne occupe ce poste   mi-temps (et remplace le mi-temps th rapeutique de l'agent d'accueil), ce qui va nous permettre de constater si nous r pondons   un besoin de nos b n ficiaires.

Si ce projet aboutissait, un poste de plus serait cr e au CCAS. Le poste a  t  pr vu dans le budget 2026.

b) Variation de l'absentéisme



L'absentéisme des titulaires explique le recrutement de contractuels et vacataires

c) Variation de la masse salariale :



B : LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les activités du CCAS :

➤ Le portage de repas à domicile

Les repas portés en liaison froide par le CCAS sont confectionnés par la cuisine centrale communale qui facture chaque repas 5.95 €.

Dans une logique d'amélioration continue du service, une attention particulière est portée sur la qualité des repas, en lien étroit avec la cuisine centrale et le responsable du service restauration. L'objectif étant de garantir une prestation adaptée aux besoins des bénéficiaires, tant sur le plan nutritionnel que sur la satisfaction globale.

Nous prévoyons une constance au niveau du nombre de repas commandés à la cuisine centrale.

➤ La Téléassistance

La téléassistance constitue un dispositif essentiel de sécurisation des personnes âgées ou fragiles à domicile.

La gestion de la plateforme d'appels est assurée, dans le cadre d'une convention, par un prestataire mandaté par le Conseil Départemental.

Le CCAS assure un rôle d'interface et de suivi, notamment pour l'instruction des nouvelles demandes, la gestion des résiliations, le suivi de la facturation, la récupération des équipements.

Une facturation trimestrielle du Conseil Départemental de 8 € par mois/usagers est honorée par le CCAS.

Le Budget 2026 prend en compte le nombre de bénéficiaires sur le dernier trimestre 2025 (254) soit une dépense de 23 600 €.

➤ Le restaurant « Nostre Oustau »

Pour 2026, nous prévoyons de servir 19 200 repas ce qui représente environ 85 repas par jour.

Le service de la restauration municipale qui confectionne les repas, facture au CCAS 4,90 € par repas.

Une dépense de 94 000 € est inscrite au budget.

➤ Les repas festifs

En 2026, 6 repas festifs sont programmés dont un à Biver.

Les repas organisés en journée font l'objet d'un devis par le service municipal de la restauration.

En complément du coût des repas festifs, il convient de prendre en compte l'achat de boisson, la location de la vaisselle et l'achat de matériel jetable ainsi que l'animation musicale et le goûter.

Une enveloppe de 7 500 € est prévue pour 2026 pour la restauration, les autres dépenses sont inscrites sur plusieurs autres lignes budgétaires dont elles dépendent.

➤ Le grand repas des séniors

L'organisation du grand repas pour les séniors est maintenue pour octobre 2026. Cette journée festive permet de rassembler les séniors de notre commune pour un repas de qualité, avec un spectacle dansant et un cadeau offert à chaque participant. L'inscription se fait en avance et cette journée est gratuite pour tous. C'est un moment très attendu par les séniors de la commune.

Ce repas est aussi distribué aux bénéficiaires du portage de repas à titre gratuit.

Le budget prévu pour cette manifestation est de 40 000 € sans le personnel.

➤ Les colis de Noël

Les colis de Noël constituent un moment attendu par les séniors et participent au maintien du lien social.

Depuis 2022, nous proposons à la Maison de Retraite le format suivant : 4 corbeilles + jus de fruits, permettant aux résidents de se retrouver autour d'un goûter de Noël.

Depuis 2023 la distribution est réalisée de manière plus festive avec café, thé, jus de fruits et petits gâteaux.

En 2025, la mise en œuvre du dispositif a nécessité le recours à un marché public pour la sélection des colis.

Année	Nombre de colis		Coût total
	Personne Seule	Couple	
2020	1460	840	42 942,49 €
2021	1 300	750	34 040,00 €
2022	1 400	850	37 740,00 €
2023	1438	873	38 432,00 €
2024	1 422	890	38 295,00 €
2025	1 401	900	40 681,84 €

Pour 2026 nous prévoyons un coût de 50 000,00 €.

C .LES AIDES FACULTATIVES ET LES SECOURS D'URGENCE

✓ L'aide à la restauration scolaire

Dans le cadre de sa politique de soutien aux familles, le CCAS attribue des aides à la restauration scolaire afin de faciliter l'accès des enfants issus de familles modestes à ce service.

En 2025 57 familles ont bénéficié de cette aide, cela concerne 84 enfants pour un total de 10 286 repas pour un montant global de 12 545.04 €.

L'objectif est de garantir un accès équitable à la restauration scolaire et soutenir les familles en situation de précarité.

Pour 2026 nous avons l'intention de plus communiquer sur cette aide, nous avons donc augmenté cette ligne.

✓ Les colis alimentaires et l'aide alimentaire d'urgence

L'aide appelé "colis alimentaire" est attribuée sur dossier, après examen de la commission permanente qui se réunit régulièrement. Elle prend la forme de chèques d'accompagnement personnalisés (CAP).

COLIS / années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant	23 500 €	25 264.95 €	25 830 €	23 917.50 €	15 352.50 €	18 507.50 €
Nombre de ménages	181	234	227	225	117	133

L'aide alimentaire d'urgence est destinée aux personnes qui ont des difficultés financières les empêchant d'acquérir les denrées alimentaires suite à une rupture de ressources. Au regard du caractère d'« urgence », l'aide est accordée sans être soumise à la commission d'aide facultative. La demande d'aide doit être motivée par un travailleur social du territoire.

Dépannages	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coût	9 507.50 €	12 344.50 €	11 505 €	6 182.50 €	3 582.50 €	2 622.50 €
Nombre	211	272	245	204	130	95
Montant moyen	45.06 €	45.38 €	46.96 €	30.31 €	27.56 €	27.61

Pour 2026, il est proposé une enveloppe à 25 000.00 € pour les aides en CAP.

✓ Les obsèques des personnes indigentes

Les communes ont l'obligation de procéder aux obsèques des personnes indigentes.

En 2025, nous avons traité une demande (2 098.00 €). Pour 2026 nous prévoyons une enveloppe de 2 500.00 €

D: FRAIS DE GESTION COURANTE

Les frais de gestion courante concernent pour l'essentiel les dépenses liées à l'administration générale du CCAS (assurances, carburant, entretien des véhicules, matériels et locaux...).

Avec la mise en place du paiement par virement, prélèvement ou par TPE, plusieurs frais importants sont à prévoir (logiciels, matériels ...).

Il est aussi prévu plusieurs formations payantes qui ont été demandées par le personnel et qui sont essentielles à la connaissance et à l'évolution de leur travail, par exemple des sessions de formation au logiciel MILLESIM, utilisé par tous les agents administratifs du CCAS ont été programmées et effectuées au premier trimestre 2026.

Les Equipements de Protections individuels ont été renouvelés pour tous les agents sociaux et les agents du portage au premier trimestre 2026.

E : L'EVALUATION EXTERNE DU SAAD

Dans le cadre de ses obligations réglementaires, le CCAS engage en 2026 une évaluation externe du SAD. Cette démarche, confiée à un prestataire externe, nécessite la mobilisation d'une enveloppe de 7 200 €.

Elle doit répondre à la démarche d'évaluation qui vise à :

- permettre à la personne d'être actrice de son parcours
- renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services
- promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

Sur la période considérée, quatre valeurs fondamentales sont portées par le nouveau référentiel d'évaluation de la qualité :

- le pouvoir d'agir de la personne
- le respect des droits fondamentaux
- l'approche inclusive des accompagnements
- la réflexion éthique des professions

F: L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Les services du CCAS procèdent au début de l'année civile qui suit chaque renouvellement général de conseils municipaux une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève du CCAS, et notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficultés.

Ce document est produit par un prestataire externe et peut être réactualisé pendant le mandat.

III. L'INVESTISSEMENT

Pour 2026, le budget d'investissement est proposé à hauteur de 178 536,00 euros.

CONCLUSION

Au regard des éléments présentés, le Centre Communal d'Action Sociale poursuit en 2026 son engagement en faveur des publics les plus fragiles, dans un contexte social marqué par des besoins croissants et des dispositifs en constante évolution.

L'action du CCAS s'inscrit dans une double exigence :

- Garantir la continuité et la qualité des services rendus à la population;
- Adapter ses interventions aux réalités du territoire et aux mutations sociales.

Les orientations budgétaires proposées traduisent une volonté affirmée de :

- Consolider les dispositifs existants,
- Renforcer l'accompagnement des publics vulnérables,
- Développer des actions de prévention favorisant l'autonomie et le lien social.

Dans ce cadre, le CCAS entend poursuivre une gestion rigoureuse et responsable, tout en maintenant un haut niveau d'intervention sociale.

Ce rapport constitue une base de réflexion et d'échange en vue de l'élaboration du budget primitif 2026.

ANNEXE

EFFECTIFS C.C.A.S AU 01/01/2026

Emploi ou grade de l'agent	Catégorie de l'agent	Code secteur	Postes créés	Effectifs pourvus
ATTACHE	A	ADM	1	0
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	1	0
REDACTEUR	B	ADM	2	0
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^o CLASSE	B	ADM	3	1
REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^o CLASSE	B	ADM	2	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	3	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^o CLASSE	C	ADM	3	3
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^o CLASSE	C	ADM	5	1
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM	1	0
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1 ^o CLASSE	C	ANIM	1	1
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2 ^o CLASSE	B	ANIM	1	0
AGENT SOCIAL	C	SOCIAL	13	7
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1 ^o CLASSE	C	SOCIAL	7	2
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^o CLASSE	C	SOCIAL	5	4
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	A	SOCIAL	5	2
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	SOCIAL	2	1
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	A	SOCIAL	1	0
EDUCATEUR DE 1 ^o CLASSE	A	SOCIAL	1	0
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECHN	2	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^o CLASSE	C	TECHN	1	1
TOTAL			60	25

PERSONNEL NON TITULAIRE

Emploi ou grade de l'agent	Catégorie de l'agent	Code secteur	Contrat	Effectifs pourvus
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	A	SOCIAL	CDD	1
AGENT SOCIAL	C	SOCIAL	CDD	3
				4